

Autres aspects à prendre en compte pour les ateliers organisés au sein d'un établissement

À l'attention des établissements scolaires candidats et des écoles du monde de l'IB en Amérique du Nord

Ce document concerne les établissements situés à Anguilla, à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, à la Barbade, aux Bermudes, aux Îles Vierges britanniques, au Canada, aux Îles Cayman, à Curaçao, en Jamaïque, à Porto Rico, à Saint-Martin, à Trinité-et-Tobago, aux États-Unis et aux Îles Vierges américaines.

Demander l'organisation d'un atelier au sein d'un établissement

Les établissements ayant déposé une demande de candidature, les établissements candidats ou encore les écoles du monde de l'IB peuvent [envoyer une demande d'atelier sur le système d'information de l'IB \(IBIS\)](#).

Les ateliers organisés au sein d'un établissement peuvent être organisés par deux établissements maximum.

Ateliers disponibles

Les établissements peuvent faire leur choix parmi les ateliers disponibles dans le formulaire de demande se trouvant sur IBIS.

Durée et programme des ateliers

Les ateliers organisés au sein d'un établissement durent deux jours et demi ou, dans certains cas, se déroulent sur deux jours et sont accompagnés d'une composante supplémentaire d'apprentissage en ligne. Tous les ateliers contiennent 15 heures de formation. L'IB fournit un modèle de programme d'atelier, qui peut être modifié en fonction des besoins de l'établissement d'accueil.

L'IB n'acceptera aucune modification du programme de l'atelier qui empêcherait les animateurs d'atelier de proposer dix sessions de formation de 90 minutes (avec deux pauses de 15 minutes) sur deux jours et demi ou huit sessions de formation de 90 minutes (avec deux pauses de 15 minutes) sur deux jours pour un atelier mixte.

Nombre minimum de participants et coût

Les établissements doivent payer des frais de 550 USD par participant. En outre, les établissements doivent prendre en charge les déplacements terrestres des animateurs d'atelier (entre l'hôtel et l'établissement) ainsi que les repas et les rafraîchissements servis au cours de l'atelier. L'IB couvre les frais de vol et d'hébergement des animateurs d'atelier.

Tous les ateliers organisés au sein d'un établissement requièrent la participation d'au moins 10 personnes. L'IB nommera un animateur pour les ateliers ayant entre 10 et 25 participants et deux animateurs pour les ateliers ayant entre 26 et 36 participants.

Certificats de participation

Les participants qui auront suivi les 15 heures de formation recevront un certificat de participation.

Après l'atelier, tous les participants devront répondre à une enquête en ligne pour évaluer leur expérience. Une fois que les participants auront répondu à l'enquête et que le paiement aura été reçu, les certificats seront envoyés au coordonnateur, qui pourra alors les imprimer et les distribuer aux participants.

Paiement

À l'issue de l'atelier, une facture sera envoyée à la personne responsable de la facturation. À compter de sa réception, les établissements disposent de 30 jours pour le paiement.